

LA COMMUNE VOUS INFORME SUR LA CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

LES 2 MOYENS D'ALERTE
(VOIR DÉTAILS AU VERSO)

LA SIRÈNE D'ALARME DE LA MAIRIE

FR-ALERT
(NOTIFICATION OU SMS AUTOMATIQUE DE LA PRÉFECTURE)

RISQUES MAJEURS AUXQUELS JE PEUX ÊTRE EXPOSÉ	QUE DOIS-JE FAIRE QUAND JE SUIS ALERTÉ ?	QUE METTENT EN PLACE LES AUTORITÉS ?
 <p>INNOUDATION DÉBORDEMENT DE L'ARNON OU DE LA THÉOLS</p>	<p>Fermer les portes, fenêtres, soupiraux. Faire une réserve d'eau potable. Couper gaz et électricité, montez dans les étages. N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue. Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une aire inondée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) municipal en cas de vigilance orange ou rouge ou plan ORSEC par le Préfet, plan canicule ou grand froid. ◆ Tenue d'un registre des personnes vulnérables. (Plan d'Alerte et d'Urgence) faites-vous recenser en mairie dès à présent ◆ Confinement dans les écoles ◆ Informations sur France Bleu Berry (103.2 Mhz) ◆ Une réserve communale de Sécurité Civile est créée pour assister les services municipaux. ◆ Défibrillateurs extérieurs : - 23 rue de la République, - Stade d'honneur <p style="text-align: center;">DANS TOUS LES CAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ne téléphonez pas inutilement ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ◆ Si vous devez évacuer votre domicile munissez-vous de vos médicaments et d'une bouteille d'eau
 <p>INTEMPÉRIES CANICULE, GRAND FROID, NEIGE, TEMPÊTE, VERGLAS</p>	<p>Canicule : s'hydrater, se rafraîchir, se ventiler, fermer les volets le jour Grand froid : soyez vigilants aux appareils de chauffage, n'obstruez pas les conduits d'aération, éviter les déplacements, s'informer sur la durée et l'intensité de l'épisode.</p>	
 <p>TECHNOLOGIQUE RISQUE INDUSTRIEL OU RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</p>	<p>Pollution chimique ou toxique de l'air : fermer volets, fenêtres et portes, boucher les entrées d'air, rester confiné, ne pas s'exposer aux produits. Risque d'explosion : couper gaz et électricité, s'éloigner de la zone de danger, ne pas fumer. Dans tous les cas : alerter les secours.</p>	
 <p>SISMIQUE TREMBLEMENT DE TERRE</p>	<p>À l'intérieur, s'abriter sous un meuble. À l'extérieur, s'éloigner des bâtiments.</p>	
 <p>TERRORISTE SECURITE RENFORCEE RISQUE ATTENTAT</p>	<p>Caractériser l'attaque (type d'arme, nombre d'individus...), s'échapper ou se cacher, et une fois en sécurité, alerter.</p>	

DESCRIPTION ET PRÉSENTATION DES MOYENS D'ALERTE



[HTTPS://WWW.FR-ALERT.GOUV.FR/](https://www.fr-alert.gouv.fr/)

FR-Alert est le nouveau **dispositif d'alerte et d'information des populations**. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



SIRÈNE DE LA MAIRIE

La sirène située sur le toit de la mairie sera déclenchée en cas d'alerte d'incident grave et imminent. Elle est audible du centre-bourg.

Une application à télécharger sera proposée à la population ultérieurement et pourra, entre autres fonctions, servir d'alerte.

AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES

RISQUE PARTICULIER ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Situation de la nappe phréatique : niveau de la nappe, rechargement par les pluies, quantité d'eau consommée par les particuliers et professionnels, industriels, agriculteurs, ...

Pollution accidentelle ou volontaire : liée à l'agriculture (nitrates, pesticides, ...), à l'industrie (polluants organiques, métaux lourds, ...) et aux rejets des eaux usées domestiques avec un degré de traitement variable (bactéries et virus antibio-résistants, résidus médicamenteux, ...)



Le Maire doit alors agir par tout moyen, pour garantir à la population un ravitaillement en eau potable. Au titre de ses pouvoirs de police, il a compétence pour prendre toute mesure de nature à préserver l'approvisionnement en eau potable de sa commune en cas de menace grave de tarissement de l'eau.



Éviter de laisser couler l'eau



Limiter les arrosages des jardins



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau

ADRESSES UTILES

- ◆ **Vigilance météorologique** : <https://vigilance.meteofrance.fr>
- ◆ **Vigicrues** : <https://www.vigicrues.gouv.fr>
- ◆ **État des nappes souterraines** : <http://www.brgm.fr/>
- ◆ **Qualité de l'air** : <http://www.ligair.fr/>
- ◆ **Prévention des risques** : <https://www.gouvernement.fr/risques>

NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 54 03 49 00 - Météo France : 08 99 71 02 36
Urgences : 112 - Pompiers : 18 - Police : 17 - SAMU : 15

PLAN D'ALERTE & D'URGENCE



SOYONS ATTENTIFS AUX AUTRES !

VOUS CONNAISSEZ DES PERSONNES ISOLÉES, VULNÉRABLES ?

RECENSEMENT EN MAIRIE